



Mon notaire est loin de l'autre notaire

Par **LAURENTPAT**, le **31/05/2015** à **08:36**

Bonjour

j ai une petite question qui me travaille

Je dois acheter un bien immobilier pour la 1 ere fois

Le vendeur a son notaire qui est à 100 KM de chez nous(vendeur et moi sommes donc à 100 KM de son notaire)

et mon notaire est à 15 KM

Personne ne souhaite vraiment se déplacer car 2H45 heures de route aller retour(en partie petite route)

Mon vendeur ne souhaite pas du tout changer son notaire qu il connait bien

QUE FAIRE?

Merci

Par **Lag0**, le **31/05/2015** à **09:18**

Bonjour,

C'est le notaire de l'acheteur, lorsqu'il y en a deux, qui se charge de l'acte.

Le vendeur peut faire intervenir son notaire, mais la signature a lieu à l'étude de celui de l'acheteur.

Par **LAURENTPAT**, le **31/05/2015** à **10:01**

merci pour votre réponse mais le VENDEUR maintient que c 'est son notaire qui rédige le

compromis et doit être signé chez lui à 100 KM?
Il me dit aussi que l'acte définitif sera signé chez SON notaire ?
Que faire?

Par **Tisuisse**, le **31/05/2015 à 10:15**

Bonjour,

Vous suivez les indications de Lag0 et c'est le notaire du vendeur, ou son clerc, qui devra se déplacer, la rédaction et la signature de l'acte définitif devant se faire chez le notaire de l'acheteur, peu importe si la promesse de vente, ou compromis, ait été signée chez le notaire du vendeur.

Par **Lag0**, le **31/05/2015 à 10:45**

Le seul cas où la signature doit avoir lieu impérativement chez le notaire du vendeur, c'est lorsque la vente porte sur un immeuble qui vient d'être découpé pour en faire une copropriété. La vente se signe alors chez le notaire qui s'est chargé du montage de la copropriété.

Par **jodelariege**, le **31/05/2015 à 11:44**

bonjour je donne mon exemple personnel:lors de notre dernier achat immobilier nous achetions à 1000 km environ de notre dernier"chez nous" et nous avons donné procuration au notaire du vendeur pour nous représenter lors de la signature de l'acte définitif.du coup nous n'avons pas eu à nous déplacer pour signer l'acte de vente définitif ;tout s'est fait de notaire à notaire car nous vendions en meme temps notre maison.je n'entre pas dans les détails techniques car je ne les connais pas trop et ne m'en souviens plus non plus .cependant 100km cela n'a rien à voir avec 1000 km.....

Par **LAURENTPAT**, le **31/05/2015 à 12:15**

Merci LagO pour vos réponses

L immeuble est déjà en copropriété(enfin, sur 12 appartements,1 seul a déjà été vendu à une SCI dont le vendeur est le co-gérant et donc propriétaire du reste de l immeuble.

Donc, il est propriétaire de 10 logements,

+1 CO PROPRIÉTÉ (famille)

et 1 SUREMENT MOI...!

Je n aurais bien que les charges au 1000/000 à payer?

J habite au 1 er sur 5 étage, les frais d ascenseur seront ils repartis? et comment?

Merci aussi à jodelariege pour sa réponse.